

Proposition #3

RENFORCER L'EFFICIENCE DU SYSTÈME DE SANTÉ



Fiche 3h

RÉDUIRE LE COÛT DES TRANSPORTS



Exposé de la

PROBLÉMATIQUE

- En 2015, les dépenses de transport de patients atteignent plus de 4 milliards d'euros (soit 5,2% de l'ONDAM soins de ville) : par ailleurs, les dépenses de transport augmentent plus vite que l'ONDAM (ex : + 3,7% entre 2014 et 2015 alors que l'ONDAM soins de ville n'augmentait que de 2,5%).
- Le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et le développement des prises en charge en ambulatoire restent et vont rester un facteur de croissance des dépenses liées au transport.
- Des dispositifs de régulation des dépenses de transport perfectibles (ex : substitution d'un transport couché par absence de disponibilité d'équipement transport assis = hausse du coût du transport à charge de l'Assurance Maladie)
- Une absence d'implication des médecins prescripteurs dans la régulation des dépenses liées au transport des patients.



SOLUTIONS

proposées par la FEHAP

- Accorder de plein droit un agrément comme transporteur sanitaire –sur simple déclaration à l'ARS de conformité aux équipements et qualifications requises – des établissements de santé et médico-sociaux publics, privés non lucratifs et privés de statut commercial, afin de leur permettre d'organiser une réponse alternative et parfois mutualisée aux besoins avérés de transport sanitaire des usagers et de leurs proches. Cet agrément doit être adossé à des objectifs de régulation.
- Soutenir le développement du transport collaboratif sur l'exemple de « Rosecar », lancé en Novembre 2016 : <https://rose-association.fr/rosecar-site-covoiturage/> Cette initiative soutenue par la FEHAP, s'est présentée en premier lieu dans le domaine de la cancérologie. Elle peut apporter des solutions communautaires intelligentes d'autant que près de 50 % des transports circulent « à vide », faute de régulation par la profession et par le payeur, l'assurance-maladie.
- Intégrer, dans La rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), des critères de maîtrise des dépenses et de respect des prescriptions liées au transport sanitaire des patients.



LES FACTEURS-CLÉS

du succès

- Alliance étroite avec les usagers et leurs organisations représentatives sur ces mutations, ainsi qu'avec les fédérations nationales, hospitalières et médico-sociales.
- Réduire les barrières à l'entrée du marché du transport sanitaire, renforçant ainsi la concurrence gage d'efficacité et de réduction des coûts. (exclusivement pour le transport assis)
- Responsabiliser les usagers et leur apporter une information ciblée sur la possibilité de remboursement des transports particuliers non sanitaires.